

Bien vivre chez soi dans un logement adapté et accessible



Dans le cadre de l'opération programmée
d'amélioration de l'habitat de la
Communauté de l'Agglomération Belfortaine

**Adapter mon logement à mes besoins.
Réaliser des travaux et bénéficier
d'aides, c'est possible !**





Un habitat adapté, condition du maintien à domicile

La vieillesse, la maladie ou les accidents de la vie réduisent parfois l'autonomie. La Communauté de l'Agglomération Belfortaine a fait de l'adaptation des logements au maintien à domicile une priorité de son OPAH. Afin d'accompagner les personnes et leur famille, dans l'adaptation de leur logement en vue de favoriser autonomie et maintien à domicile, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a désigné un opérateur qui sera chargé de vous aider dans la réalisation de votre projet.

Mme Y.D. 84 ans, retraitée, ne pouvait plus utiliser sa salle de bains devenue inadaptée. Elle a pris contact avec le technicien spécialisé de l'opérateur mandaté par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine. Celui-ci a étudié avec elle les possibilités d'adaptation et l'a aidée à préciser ses besoins : remplacement de la baignoire par une douche et mise en sécurité du réseau électrique. Sur cette base, un budget prévisionnel de travaux a été établi et les financements possibles ont été sollicités. Aujourd'hui Mme Y.D. utilise sa salle d'eau en toute sécurité.

Suite à un accident, M L.M. 56 ans, propriétaire de son logement, va devoir vivre en fauteuil roulant. Son logement doit être adapté. A sa demande, le technicien de l'opérateur mandaté par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a réalisé un diagnostic et proposé l'aménagement des accès au pavillon et l'adaptation des portes de la cuisine et de la salle d'eau. Sur la base du projet validé par M L.M., l'opérateur de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine l'aide à mobiliser les financements auxquels il a droit. Les travaux sont en cours et M L.M. est impatient de voir le résultat.

Dans le cadre de l'OPAH, l'assistance proposée par la CAB comprend 3 étapes :

1 Des **diagnostics** pour vous aider à élaborer votre projet

Lors d'une visite à domicile, un technicien spécialisé, accompagné si besoin d'un ergothérapeute, évalue les possibilités qu'offre votre logement, et :

- analyse la cohérence des aménagements projetés ;
- élabore et précise le projet avec vous et, si nécessaire, réalise un croquis d'aménagement ;
- préconise et hiérarchise les travaux à entreprendre en fonction de vos besoins ;
- estime le coût des travaux.

2 Des **conseils** sur les démarches administratives et des informations sur les financements disponibles pour concrétiser votre projet

Mandaté par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, l'opérateur vous apporte :

- toute l'information utile sur les sources de financement que vous pouvez mobiliser (subventions ou prêts à taux préférentiel) ;
- des conseils sur les aspects administratifs, réglementaires et juridiques de votre projet.

3 Une **assistance** lors de la réalisation de vos travaux

Avec le dispositif mis en place par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, un opérateur vous propose un accompagnement :

- mobilisation de financements et montage des dossiers de demande de subventions ;
- vérification des devis et validation des factures ;
- accompagnement, si besoin, dans l'utilisation des équipements installés.

Retrouvez les coordonnées de l'opérateur de l'OPAH au verso.

Parce que les travaux d'adaptation nécessitent un accompagnement professionnel et personnalisé

A cet effet, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine met gratuitement à votre disposition un opérateur pour vous aider dans vos démarches et vous aider à élaborer votre projet :

- visite à domicile, réalisation d'un diagnostic technique de votre logement ;
- conseils techniques ;
- élaboration du programme de travaux ;
- recherche et estimation des financements ;
- constitution et dépôt des dossiers administratifs ;
- suivi du bon déroulement des travaux ;
- suivi du paiement des subventions.



L'habitat est un enjeu majeur de la politique de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

L'un de ses principaux outils, en partenariat notamment avec l'Anah et le Conseil général, est la mise en œuvre d'une OPAH. Ciblée sur quatre thématiques principales (travaux d'économie d'énergie, réhabilitation des logements dégradés, remise sur le marché de logements vacants et adaptation des logements au maintien à domicile), cette OPAH a trois objectifs :

- soutenir les propriétaires modestes pour l'amélioration de leur logement
- développer la performance énergétique des bâtiments afin de réduire le coût de la facture énergétique
- tendre vers une agglomération attractive et durable.

Mandaté par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le Pact Arim est gratuitement à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Etienne Butzbach,
Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine



PACT ARIM du Territoire de Belfort
9 Rue de la République - BP 70325 - 90006 Belfort Cedex
Tél. 03 84 90 47 60 - Fax. 03 84 90 47 69
Courriel : ccalchera@logilia.com
www.pact-habitat.org

Contactez
votre conseiller
avant tout démarrage
des travaux